

FICHE REPÈRES DU RSU 2021



Les communes entre 2 000 et 3 499 habitants

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

83%

Les communes entre 2 000 et 3 499 habitants représentent 4 % des collectivités et établissements publics territoriaux du département au 31/12/2021 et emploient 2,5 % des effectifs. 38 communes ont transmis leur RSU sur les 46 recensées.

> 1 269 agents recensés dans ces collectivités dont 894 fonctionnaires, 107 contractuels permanents et 268 contractuels non permanents.

Minimum

Effectifs

70% des agents sont fonctionnaires



7 54 24 38 1 32 5 33 s 1 33 8 35

Effectif

moyen

Nb de Coll

concernées

Précisions emplois non permanents

Maximum

- ⇒ 18,7 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 60,1 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

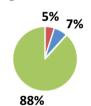
Caractéristiques des agents permanents

49% d'agents relevant de la filière technique

9,35 % des contractuels permanents en CDI

			_	Nbre moyen par coll concernée
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	con concernee
Administrative	23,7%	19,6%	23,3%	6,1
Technique	52,0%	28,0%	49,5%	13,0
Culturelle	3,0%	1,9%	2,9%	1,3
Sportive	0,3%	0,9%	0,4%	1,0
Sociale	10,1%	2,8%	9,3%	3,0
Médico-sociale	0,4%	4,7%	0,9%	2,3
Police municipale	3,0%	0,0%	2,7%	1,6
Animation	7,4%	42,1%	11,1%	5,3
Total	100%	100%	100%	28

88% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C



e C 23,3

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 67%

Hommes

 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 44 % des agents

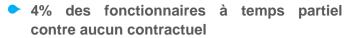
	= i cililies
33%	67%
28%	72%
33%	67%
	28%

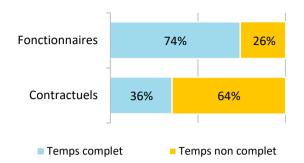
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	44%
Adjoints administratifs	16%
Adjoints territoriaux d'animation	10%
ATSEM	8%
Agents de maîtrise	4%

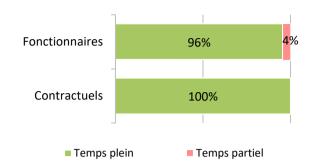
Fiche "Repères" du RSU 2021

Temps de travail des agents permanents

74% des fonctionnaires à temps complet • 4% des fonctionnaires contre 36% des contractuels



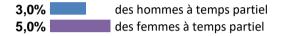




Les filières les plus concernées par le temps non complet

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	65%	Animation	82%
Sociale	41%	Médico-sociale	80%
Culturelle	33%	Technique	63%

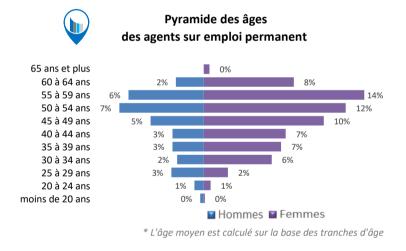


Remarque : Les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non-complet

Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen*		
des agents permanents		
Fonctionnaires	48,84	
Contractuels		
permanents 41,93		
Ensemble des 48,11		
permanents	nanents	
Âge moyen*		
des agents non permanent		
Contractuels non		



Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 30 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par répondant



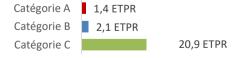
permanents

- > 22 fonctionnaires
- > 2 contractuels permanents

36,88

> 6 contractuels non permanents

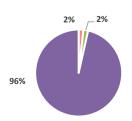
ETPR permanents moyens par catégorie



- Positions particulières

5,5% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mis à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2021 2/7

Mouvements

En 2021, le taux de rotation moyen des ● Principales effectifs permanents est de 10,6 % permanents

Fonctionnaire	Contractuel permanent
5.5%	52.7%



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020	Effectif physique au 31/12/2021

26,7 agents 26,3 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	7	-0,7%
Contractuels	4	-5,3%
Ensemble 1,2%		

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	41%
Départ à la retraite	15%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	12%
Mutation (changement de collectivité)	9%
Démission	8%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	28%
Voie de mutation	22%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	17%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	13%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	9%
* 1/	

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
 En moyenne, 2% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année
- 1 rupture conventionnelle actée en 2021 3% des répondants ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle 100% sont à l'initiative de l'agent

Avancements et promotions
 Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Avancements d'échelon

Avancements de grade

Promotions

1,18% des agents concernés

Transfer de production de la agent sur 10

Moins de 1 agent sur 10

Sanctions disciplinaires

▶ 11% des répondants sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2021.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	1	-
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	_	1

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)

25%

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

25% 25%

3/7

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

Fiche "Repères" du RSU 2021

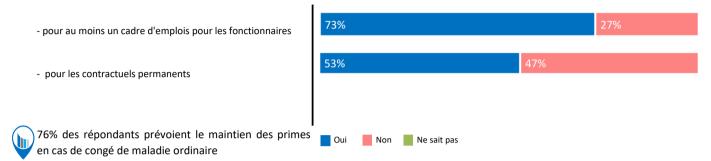
Budget et rémunérations



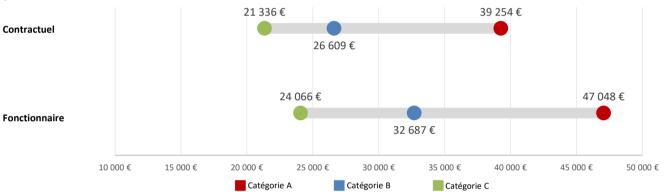
Les charges de personnel représentent 51,88 % des dépenses de fonctionnement

Montant
moyenBudget de
fonctionnement2 025 365 €Charges de
personnel1 050 831 €Soit 51,88 % des
dépenses de
fonctionnement

Mise en place du RIFSEEP



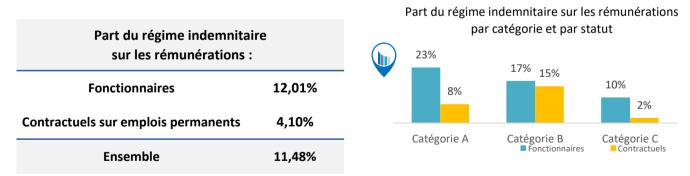
Rémunération annuelle brute moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des

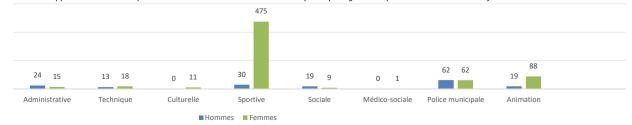
agents permanents est de 11,48 %

Le dénominateur intègre le traitement indiciaire de rémunération des agents



En moyenne, 602 heures supplémentaires/complémentaires pour les 95% des répondants concernés

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de répondant concerné selon la filière



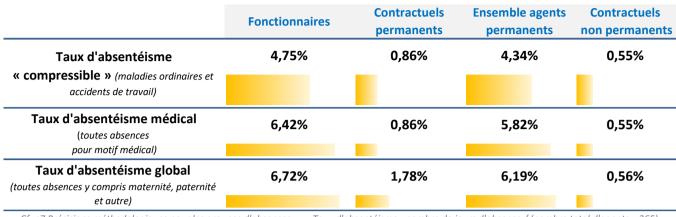
61% des répondants adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 2021 4/7

En moyenne, 17,4 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 3,1 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent



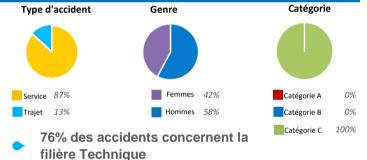
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 28,53 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

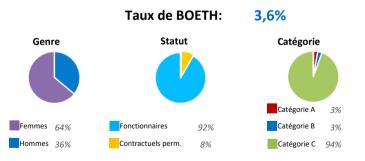
Accidents du travail

- 58% des répondants concernés par des accidents de travail
- agents > 3,8 accidents du travail pour 100 permanents
- > En moyenne, 76 jours d'absence consécutifs par accident du travail



Handicap

68% des répondants ont au moins un agent **BOETH**



0,3 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par répondant concerné

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(répondants concernés)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises 7 641 € Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le 695€

maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Prévention et risques professionnels

6 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

1 144 € Coût moyen des formations : 187 € Coût par jour de formation : Non Ne sait pas Non réponse Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

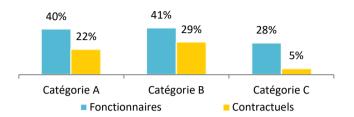
Fiche "Repères" du RSU 2021 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2021, 27% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

27% des femmes et 28% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

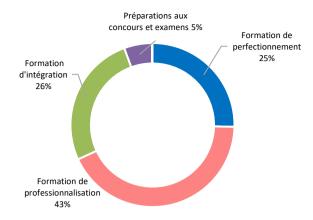


Le budget médian consacré à la formation est de 6 167 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	71%
Autres organismes	19%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	4%
Coût de la formation des apprentis	3%
Frais de déplacement	2%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	79%
Autres organismes	16%
CNFPT au delà	4%
Collectivité	0%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

 30% des répondants ont un accord
 collectif sur la protection sociale complémentaire

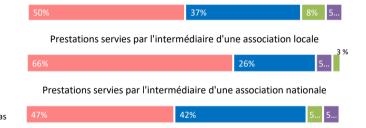
9% 30% 5... 5...

Dont 12,5% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance
Montant moyen annuel par	285 €	175 €
bénéficiaire		
Non	réponse Ou	ıi Non Ne sai

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité



Relations sociales

18% des répondants concernés par des grèves

71% 18% 11% 5 jours de grève en moyenne par répondant

Non
Sur mot d'ordre national 85% précisé...

Non précisé 15 %

2,6% des répondants ont engagé des négociations collectives

2,6% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Conditions et organisation du travail

Temps de travail, qualité de vie au travail

Fiche "Repères" du RSU 2021

- Précisions méthodologiques

¹ Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020
- ² Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence x 100 Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

« groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juin 2023 Version 1

Fiche "Repères" du RSU 2021 7/7